

sera peut-être exploitée contre moi. On la fera voir sous un jour différent de la réalité, et l'on cherchera peut-être à la représenter injustement à mes constituants. Je désire donc expliquer le vote que je vais donner. On a dit que les écoles communes étaient une création libérale. Je veux le nier, car rien n'est plus contraire au libéralisme que la compulsion des écoles communes. Je respecte les opinions différentes des miennes et je crois qu'en cela aussi je me montre vraiment libéral. Car ma profession de foi est celle-ci : En politique je suis libéral, et en religion, je suis catholique. Je prétends qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le libéralisme politique et la foi catholique. Et quand je dis que je suis libéral, on me connaît assez pour ne me pas confondre avec les prétendus libéraux de l'école radicale de l'Europe ; et ce que je dis de moi, je crois pouvoir le dire de tous les libéraux Canadiens-Français qui sont membre de cette Chambre. Maintenant, je dois dire à l'hon. député de Victoria qu'il a perdu un terrain immense depuis 1872. Alors il était dans une position formidable, et il est bien regrettable qu'après lui avoir mis la victoire dans ses mains, il n'ait pas voulu en profiter. Et quant aux résolutions qu'il propose aujourd'hui, j'y ai été favorable tant qu'un moyen plus facile, plus efficace, en même temps que plus modéré et plus conciliant n'a pas été trouvé pour arriver au même but. Je crois que nous aurions tort de repousser les amendements qui nous sont proposés, car il est de bonne tactique d'épuiser les moyens de conciliation et de persuasion. Je n'ai aucun doute qu'une telle demande est autant de nature à faire obtenir l'objet que nous avons en vue que tout autre moyen plus violent et plus risqué. Je crois même que notre demande sera mieux accueillie en Angleterre sous cette forme que sous toute autre. Mais ce moyen réussira-t-il ? C'est ce que je ne puis dire, je n'en sais rien. Mais il semble qu'il devrait se recommander à la gracieuse considération de notre souveraine. Au reste, si ce moyen ne réussit pas, je m'engage pour ma part, à ne pas être arrêté par le vote que je donne ce soir pour travailler ultérieurement à l'objet que nous cherchons tous. Si la question n'est pas réglée de cette manière, j'entends conserver ma parfaite liberté de revenir à l'assaut, et de voter à l'avenir comme par le passé, de la manière dont ma conscience le dictera.

*Mr. B. chard.*

Mr. COSTIGAN said he was under obligation to the hon. member for Ibrerville, for having given him the opportunity of making a statement with reference to the accusation that had been made against him that he had not taken advantage of the Liberal vote in this House in 1873, asking for disallowance. The facts of the case were these, and the hon. member for Montreal East could bear him out. On that occasion he went into Room 11 with some gentlemen who were friends of the party now in power. There was no supporter of the then Government present except myself. He stated to them that the Government of the day, having refused to proceed further with the matter, he felt he was in a very delicate position ; but as he did not wish to be exposed to the taunt of having dropped this question in order to save the Government, he stated to these gentlemen that he was perfectly willing to go on, and he left it to them to say whether he should go on with it. A motion of want of confidence in the Government of the day was prepared ; and notwithstanding telegrams had been received ; notwithstanding it was thought advisable not to proceed any further, he was prepared to move that motion unless those gentlemen would take the responsibility of saying he should not do so. While he was on his feet he would say a few words with respect to the amendments. He must say that he regretted an adjournment of the debate had not been agreed to, because it might have led to an arrangement which would have been accepted without a division. There was one feature of this school question to which he had never yet alluded in the House, but which he must allude to to-night. In all the discussions which had taken place on this question hon. gentlemen had given him credit for avoiding any expressions offensive to those who differed from him in religion or in national views. He had one very great reason for speaking thus of the Protestants. When the School Act of 1871 was passed through the Legislature of New Brunswick, the Catholics were aided by the liberal Protestants to whom they owed a debt of gratitude. He was obliged to admit that it was through the truckling cupidity of some of the Catholics themselves that this Act was in existence at all. It had always been so. When they had ever failed to maintain their rights,